Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Dégâts des eaux et préavis de depart

Par Raphael742

Bonjour,

Je me permets de vous contacter car j'avais quelques questions à vous poser.

Je suis en location meublé, j'ai déclaré mi-septembre un dégât des eaux (en fait c'est des traces sur mon plafond, pas de fuite d'eau, ce sont des fissures) après que ma propriétaire m'ai demandé de m'en occuper (ces fissures étaient déjà présentes mais pas autant visibles à mon arrivé dans l appartement il y a 3 ans).

J'ai eu beaucoup de mal à contacter et à avoir mon voisin du dessus, il a mis tellement longtemps à me répondre (et il n'a jamais voulu me remplir le constat amiable) qu'entre temps j'ai trouvé un autre appartement (le 1er novembre) et j'ai signé un nouveau bail. J'ai donc donné mon préavis de départ.

Pour essayer de me protéger un minimum j'ai fait signer à ma propriétaire un document attestant que je n'arrive pas à rentrer en contact avec mon voisin du dessus depuis plus d'1 mois et qu'ils mettait des freins au bon déroulement/règlement de cette affaire. Enfin voilà. En fait j'ai relus mon état des lieux d'entrée et j'ai vu que sur celui ci il est noté « fissures apparentes sur le plafond ». J'aurais aimé savoir comment procéder pour mon état des lieux de sorties. Je sais qu'elle pourrait me retenir mon dépôt de garanti pour cause de « dégât des eaux ».

Mais en fait, c'est en parti noté sur l'état des lieux d'entrée que ce dégât des eaux existait déjà à mon arrivé. Le soucis c'est que j'ai comme un idiot déclaré ce dégât des eaux durant ma location (je suis en bail meublé ce n'était donc ps à moi de le déclarer mais à ma propriétaire de le déclarer à son assurance, je ne sais pas si cela change quelque chose pour moi). Je ne sais donc pas ce que je dois faire.

Comment dois-je procéder ? Refuser de signer ? Y noter quelque chose précisément ? Le plafond est sec, je pense que ces fissures sont la responsabilité de la copropriété (chez le voisin du dessus il n'y a rien a l'endroit des fissures) et vont et Viennent suivant la météo

Pensez vous que j'ai fait ce qu'il fallait pour me protéger ? Que dois je faire de plus ? Qu'aurais-je dû faire ? Merci à vous et merci pour votre aide
Ma propriétaire m'a justement contacté pour que je lui transmette le document qui attesteque j'ai fait la déclaration à mon assurance habitation.

Passez une bonne soirée